

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucun pays au monde ne met en oeuvre la demande d'asile en provenance des pays de départ, car cette proposition est irréalisable en pratique.

Comment imaginer, par exemple, qu'une demande puisse être formulée depuis un pays en guerre?

Aussi convient-il de supprimer cet article.